



# **Projet social « Le Provence »**

## **PENSION DE FAMILLE**

### **Vence**

---

#### **I – LE PROJET SOCIAL**

- A- La vocation de la pension de famille
- B- Historique de la pension de famille
- C- Public accueilli
- D- Les objectifs de la pension de famille
  - La restauration de l'estime de soi
  - La restauration du lien social
  - Une visée vers l'insertion
- E- L'accompagnement en pension de famille
  - Le rôle de l'hôte de pension de famille
  - La responsabilité de l'hôte de pension de famille
  - Les partenaires
- F- Le résident Auteur/Acteur
  - Le projet d'accompagnement
- G- La vie du collectif
- H- Les modalités d'admission

#### **II- LA GESTION LOCATIVE**

- A- Le propriétaire
- B- Le locataire principal
- C- Le gestionnaire : AGIS06

#### **III – LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

- Le comité d'admission et de suivi
- Le comité de pilotage
- Les financeurs de l'investissement et du fonctionnement sollicités à ce jour
- Le CVS (conseil de vie sociale),



## **I - LE PROJET SOCIAL**

Le projet social est le fondement de la pension de famille. Il vise l'intégration des personnes accueillies par la mise en place d'animations et, si besoin, d'accompagnement social ou médico-social adapté aux situations de chacun grâce à un réseau de partenaires qualifiés.

L'objectif national actuel est la création de places en pensions de familles, nouvelles ou bien se greffant à des projets préexistants.

Le schéma correspondant à des logements périphériques rattachés à une résidence sociale est le projet de la pension de famille LE PROVENCE.

Son principe : une unité centrale et des logements dans des immeubles avoisinants. Les logements doivent relever du même projet que la pension de famille LE PROVENCE et sont juridiquement et fonctionnellement rattachés à celle-ci.

La convention de la résidence sociale s'applique à l'ensemble des logements (unité centrale et logements satellites). Les résidents des logements périphériques ont les mêmes obligations et droits.

L'ajout de logements satellites après la création de la résidence sociale nécessite l'accord de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités, une modification de la convention pour qu'ils soient rattachés à la convention de la pension de famille LE PROVENCE, avec notamment pour conséquence l'application des plafonds aux montants de la redevance.

### A - LA VOCATION DE LA PENSION DE FAMILLE :

La résidence sociale dénommée « **pension de famille** », est une structure destinée à l'accueil sans condition de durée des personnes, dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement « ordinaire ». La **pension de famille**, offre une solution de logement qui n'est pas limitée dans le temps.

IL s'agit de stabiliser des personnes isolées et fragilisées dans des logements privatifs autonomes avec un cadre rassurant, familial et convivial (espaces communs).



## B- HISTORIQUE DE LA PENSION DE FAMILLE :

La pension de famille LE PROVENCE a été créée en 2018. Elle se situe en plein centre de Vence, sis 9 avenue Marcellin Maurel 06140.

Elle se compose de 10 logements T1 et d'un appartement T2 pouvant accueillir un couple. Les appartements sont meublés et équipés avec tout le nécessaire, de même que les espaces de vie collective.

Elle est un lieu de logement durable et non d'hébergement et ouverte sur l'extérieur. La pension de famille offre un lieu de vie semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. Elle pose un cadre de vie qui engendre un temps où chaque résident peut retrouver une stabilité, vivre avec ses spécificités, réapprendre la confiance, faire des projets dont il sera l'acteur.

En 2021, des appartements satellites très proche de la pension de famille viennent RENFORCER LE DISPOSITIF PENSION DE FAMILLE EXISTANT et répondent au même projet social. L'accompagnement social est assuré par l'hôte de pension de famille en place. Les personnes vivant dans ces appartements satellites devront participer aux activités culturelles, sociales proposées par la structure existante. Un lien serait maintenu avec la structure centrale pour éviter les effets de rupture entre la protection de la pension de famille et la vie en logement satellites

## C - PUBLIC ACCUEILLI

La pension de famille LE PROVENCE accueille un public en difficulté, faisant preuve d'une réelle autonomie, mais ne pouvant pas accéder à un logement, en raison de son isolement affectif et social.

- Les personnes en situation d'isolement social et affectif, personnes vulnérables ayant besoin d'un environnement rassurant
- Les personnes fragilisées sortantes de structures d'hébergement provisoire, de la rue, sortantes de la psychiatrie...
- Les personnes bénéficiant des minima sociaux ayant un parcours de vie chaotique, marqué par les ruptures familiales, économiques ou sociale.



Une mixité des publics est recherchée (situation, origine, âge, sexe ...).

Une attention particulière est portée à l'équilibre du groupe. Pour ce, il semble intéressant d'offrir une mixité sociale, de genre, d'âge, de milieu et d'origine. Cette mixité se révèle être un atout en termes de dynamique de groupe, de richesse des échanges, de partage d'expérience, mais aussi de respect et de tolérance, tout ceci favorisant l'accès à la citoyenneté, autre objectif de la pension de famille.

#### D - LES OBJECTIFS DU PROJET SOCIAL:

##### - LA RESTAURATION DE L'ESTIME DE SOI : IL S'AGIT

- De travailler son bien être
- De prendre ou reprendre soin de soi : s'approprier une image positive, hygiène et propreté, suivi psychologique et médical
- De retrouver une stabilité et se reconstruire
- D'intégrer toute nouvelle arrivée au sein de la pension de famille, instaurer / stimuler le sentiment d'appartenance
- De proposer un accompagnement social de proximité individualisé ou collectif profitable à tous et à toutes.
- De se réapproprier sa propre identité, retrouver de la confiance en soi,
- De participer aux espaces d'échange pour « une parole qui construit »
- Et de retrouver une vie citoyenne

##### - LA RESTAURATION DU LIEN SOCIAL : IL S'AGIT

- De favoriser la reconnaissance mutuelle pour développer les capacités de vivre en société
- D'échanger à travers des activités à l'intérieur de la pension de famille : ateliers de créations, jardinage, cuisine, participation aux tâches collectives, soirées



- D'échanger à l'extérieur de la pension de famille : accès aux services..., sorties découvertes, travail, loisirs
- De mettre en lien avec les acteurs de l'insertion et de la santé
- De prendre ou reprendre sa place de citoyen
- D'apprendre à vivre quotidiennement dans un climat convivial et chaleureux, réapprendre à se socialiser

- UNE VISÉE D'INSERTION : IL S'AGIT

- D'accéder progressivement quand c'est possible à des activités d'insertion professionnelle,
- D'information sur l'accès au droit (le maintien et l'ouverture des droits)
- D'informer et d'orienter avec les partenaires pour
  - Un soutien psychologique
  - Un accès aux soins
  - Un soutien social, administratif ou juridique
  - Un Hébergement-logement
  - Une Formation-recherche d'un emploi adapté
  - Un accès à la culture

E - L'ACCOMPAGNEMENT EN PENSION DE FAMILLE :

Le principe est de démarrer sur une approche collective, qui concourt au projet individuel (vivre ensemble, se respecter, faire des choses ensemble...). Cette approche collective, amènerai les résidents des logements satellites à s'intégrer pleinement dans le fonctionnement de la pension de famille. Chaque action doit trouver son sens par rapport au projet global.

La cohérence de l'ensemble est assurée par l'hôte de pension de famille. Ainsi, la question de l'équité doit être présente dans toute approche plus individualisée.

Chaque intervenant est présent pour une mission commune :

Assurer au quotidien un accueil de qualité, dans le respect des fondamentaux de l'association.



L'équipe de la direction exerce une responsabilité d'encadrement sur l'ensemble des dispositifs. Elle applique et fait appliquer les objectifs politiques et économiques validés par les instances décisionnaires. Elle gère l'ensemble du personnel et assure également les missions stratégiques et les relations politiques qui lui sont déléguées. Elle supervise également l'intégralité de prises en charge et veille à ce que la réglementation soit appliquée

### LE RÔLE DE L'HÔTE DE PENSION DE FAMILLE.

L'hôte de pension de famille a un rôle d'animation et de régulation de la vie quotidienne de la pension de famille. Il saura être à l'écoute des résidents en assurant une présence quotidienne auprès d'eux. À ce titre, et en plus de l'organisation quotidienne de la vie de la pension de famille, il doit : définir conjointement avec les résidents les modalités de la vie collective ; animer les espaces et les temps communs, faciliter les relations entre les résidents, savoir être à l'écoute pour pouvoir faire face aux difficultés d'ordre individuel ou collectif, organiser les liens avec l'environnement local : mairie, services sanitaires et sociaux, équipements publics, structures d'animation et de loisirs ainsi que le voisinage de la pension de famille, pour l'ouvrir au tissu social de proximité.

L'hôte de pension de famille qui reste l'acteur primordial de ce dispositif, a pour mission de veiller aux relations entre les résidents, d'être vigilant au respect dans la structure et des appartements satellites, afin de permettre à chacun de s'y intégrer, s'y sentir accepté et reconnu. Le rôle de cet interlocuteur privilégié pour chaque résident a en effet un rôle clé. Il a pour missions de rassurer, dynamiser, stimuler, aplanir les difficultés interpersonnelles, animer la vie en collectivité. Il remplit des fonctions d'accueil, d'animation, de régulation, de veille, de coordination et de gestion du fonctionnement.

En weekend, un numéro d'astreinte est actif, affiché et à la connaissance de tous. L'hôte de pension de famille est remplacé pendant les congés afin de garantir le suivi des personnes accompagnées.

### LA RESPONSABILITE DE L'HÔTE DE PENSION DE FAMILLE :

- De l'accueil et du suivi des personnes
- De proposer un accompagnement social de proximité
- De l'animation de la vie collective et du quotidien de la maison



- De veiller au respect du règlement intérieur par les résidents
- D'entretenir les sites en lien avec les prestataires et le gestionnaire.
- D'assurer les tâches administratives nécessaires au fonctionnement de la pension de famille, et le lien avec la gestion locative
- De faire la liaison avec les référents médico-sociaux
- D'accompagner et coordonner les bénévoles
- De contribuer à la réflexion, à l'évaluation et à l'évolution du projet de la pension de famille

### **LESPARTENAIRES ACTUELS.**

- La plateforme Logement SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation)
- Les gestionnaires de CHRS et structures d'hébergement : PSP-ACTES, ALC, API, ATE, ALFAMIF...
- CCAS de Vence, Mairie de Vence
- Les associations d'insertion (PLIE, ARPAS, REFLETS, CAP EMPLOI, Jobs Cuisine ...)
- Les centres de formation (CRP, REFLETS...)
- Les organismes de soutien aux personnes : Secours catholique, Secours populaire, Croix Rouge
- Les associations d'aide à domicile : AZUR SANTE, ADMR
- Appareillage : MEDICAL SERVICES, HANDIPRO
- Pôle emploi, MDHP, ESAT LE PONT DE TAUROU, FAM
- Les services de soins spécialisés : CMP, CSAPA, Hôpitaux, médecins généralistes, médecins spécialisés...
- Les bailleurs sociaux SEM, offices HLM
- Les services de l'Etat, la DDETS
- Bénévoles activités manuelles, photographie/vidéo, peinture....
- Intermarché
- La banque alimentaire
- DISTRIMARK
- Les commerçants de proximité



## F - LE RESIDENT AUTEUR-ACTEUR

Il faut veiller à ce que les résidents restent auteurs et acteurs de leur parcours et de la vie de la pension de famille. Pour cela nous mettons en place un :

- Projet d'accompagnement où le résident reste l'auteur de son projet individualisé

## G- LA VIE DU COLLECTIF

Les résidents disposent d'un livret d'accueil, d'un contrat de séjour, d'un règlement de fonctionnement et d'une charte.

Si l'on considère que le public est autonome, on sait également qu'il souffre d'isolement social ou affectif, d'où l'importance que la convivialité soit au cœur de la pension de famille LE PROVENCE.

Les résidents sont tous investis dans la mise en œuvre des temps collectifs et impliqués dans leur autonomie dans le logement.

Si l'on considère que le public doit être autonome, on sait également qu'il souffre d'isolement social ou affectif, d'où l'importance que la convivialité soit au cœur de la pension de famille LE PROVENCE.

La vie de la pension de famille, unité centrale et logements satellites, est organisée en différents temps qui rythment la journée. Les actes ou les gestes élémentaires du quotidien sont des moments d'échanges, au cours desquels l'hôte pourra aussi repérer des difficultés.

Ces temps de vie peuvent être le ménage, les courses, la préparation des repas, la vaisselle... Lorsque des difficultés sont repérées, l'accompagnement des résidents par l'hôte, sur ces gestes basiques du quotidien, constitue, par le « faire avec », un temps d'apprentissage constructif. Cette notion de rythme régulier participe à l'acquisition de repères dans le temps, indispensable à un équilibre personnel.

L'expression est facilitée par le biais de rencontres régulières (débrieings hebdomadaires, groupe de travail, groupe de parole...). L'organisation des temps communs y est décidée, conjointement avec les résidents, tant pour les activités, loisirs ou sorties, que pour la répartition des tâches ménagères ou l'utilisation des services (buanderie, dons alimentaires ...)



Un des objectifs recherchés est d'encourager la prise d'initiatives et de responsabilités, en participant au maximum à la vie de de la structure. Pour cela, la parole de chacun est prise en compte et les remarques constrictives sont valorisées.

La mise en place d'animations ou d'activités à l'intérieur de la structure ou à l'extérieur permet là encore, d'assurer la convivialité, de conforter le respect des autres, de valoriser les individus à travers la découverte de compétences particulières, ou plus simplement, de favoriser les échanges.

Ceci est d'autant plus intéressant, si les résidents élaborent leurs projets ensemble et sont acteurs dans le choix de tel ou tel type d'activité.

Il est opportun de favoriser les activités en lien avec « l'habiter » (jardin, bricolage, repas...), des activités d'ouvertures (invitations et manifestations dans la structure, sorties...) qui permettent de retrouver une place sociale au résident (bénévolat, action tournée vers les autres ou reprise d'une activité professionnelle).

Les résidents des logements satellites seront impliqués dans la vie de groupe, sur le règlement intérieur, pourront se présenter quotidiennement à la salle commune de l'unité centrale, seront invités aux activités, ateliers, débriefing, Conseil de Vie Sociale, et pourront participer au fonctionnement de la récupération de dons alimentaires. Le lien avec l'hôte de pension de famille sera maintenu téléphoniquement et journalièrement. Un passage physique hebdomadaire sera effectué par l'hôte auprès des résidents. L'adhésion à ce dispositif est obligatoire et importante dans le contrat d'entrée.

#### H – LES MODALITES D'ADMISSION

Les candidatures des résidents sont proposées par les partenaires locaux associatifs et institutionnels qui justifient d'une action dans le domaine social, du logement et de l'aide à la personne.

L'ensemble de nos partenaires à connaissance des objectifs, des spécificités et du type de public accueilli en pension de famille.



1. Orientation des candidatures par le SIAO. Le public accueilli sera orienté exclusivement par le SIAO qui en interne de son fonctionnement a une commission de pré admission en pension de famille où tous les gestionnaires de pension de famille sont conviés pour examiner les dossiers reçus au SIAO.
2. Entretiens et visite préalable du logement permet à chacun de s'assurer du fait que la demande corresponde à une attente réelle et conforme aux souhaits de l'intéressé.
3. Instruction des demandes par le comité d'admission avec partenaires institutionnels et associatifs
4. Décision d'attribution qui se fait par le comité d'attribution mis en place
5. Si avis favorable, le futur résident signe la convention d'occupation et le règlement intérieur en présence de son référent et du gestionnaire locatif. Il est dit au futur résident qu'il peut conserver son référent social pour une période de 3 mois supplémentaires

La Commission d'Attribution a pour rôle l'étude puis la validation ou le refus des dossiers de demande de logements sur le dispositif pension de famille. Elle se réunit une fois par mois et étudie les orientations validées par le SIAO.

## **II - LA GESTION LOCATIVE**

### A - LE PROPRIETAIRE

Le propriétaire est la Société d'Economie Mixte (SEM) de Vence.

Elle n'intervient pas dans la vie de la pension de famille et les logements satellites.

### B - LE LOCATAIRE PRINCIPAL

- Le locataire principal de la Pension de famille est AGIS06 qui est totalement indépendant et qui reverse un loyer annuel contre la mise à disposition du bâtiment.
- L'association porte le projet social en lien avec les partenaires.
- Elle est le bailleur et sous loue des logements privatifs aux résidents via AGIS 06.
- Elle porte les risques financiers de la gestion locative (impayés, vacances, petit et gros entretien...)
- Elle est décisionnaire des attributions.



### C - LE GESTIONNAIRE : AGIS 06

- AGIS06 assure la gestion locative de la pension de famille :
- Quittancement / encaissement des redevances, ouverture et perception des droits APL, etc...
- Rappels à l'ordre en cas d'infractions ; suivi des paiements et des éventuels retards de loyer, courriers de relance pour impayés, plan d'apurement, procédures contentieuses, en lien avec responsable à chaque étape.

## **III - LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

- **Le comité d'admission et de suivi :**  
Il se réunit régulièrement et rassemble : les hôtes de pension de famille, les gestionnaires, partenaires de l'Etat et la SIAO  
Sa mission : examiner les candidatures, faire le point sur le fonctionnement quotidien.
- **Le comité de pilotage.**  
Il est composé à ce jour de : l'Etat, de Nice Côte d'Azur (NCA)  
Il se réunit 1 ou 2 fois par an.  
Sa mission est de faire un bilan annuel, d'analyser et décider des évolutions nécessaires et de veiller à l'implication des partenaires.
- **Les financeurs de l'investissement et du fonctionnement sollicités à ce jour sont**  
Etat, DDETS (direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités)  
CAF (caisse d'allocation familiale)  
Communauté Urbaine NCA
- **Le CVS (conseil de vie sociale),**  
Il se réunit 1 fois par mois, rassemble les hôtes de pension de famille, l'adjoint de direction, représentant de l'association gestionnaire et tous les résidents. Le but est



d'impliquer les résidents dans le fonctionnement de la structure, d'organiser, de suivre les projets d'animation, et de disposer d'un lieu de paroles et de régulation.

Vence, le 15/06/2021